# Séance du 11 décembre 2020 (Date de convocation : 4 décembre 2020)

Sous la présidence de Mme DI GLERIA Karole, Maire.

Membres en exercice: 14.

<u>Présents</u>: BARATEAU Laurent, CARTAILLER Jean-Claude, CETTOUR-JANET Raphaël, CHARLES Paul, DI GLERIA Karole, FESSON Frédéric, FINKELSTEIN Aurélie, GERARDIN Thierry, LACROIX Stéphanie, LAUSENAZ-GRIS Claude, MARIET Pascal, MERCIER-GALLAY Eric, MORIZE Patrick, NEGRE Robin.

Absents: NEANT

Secrétaire de séance : NEGRE Robin.

En préambule de la réunion, le conseil municipal fait connaissance de Mme Estelle VULLIEZ, nouvelle secrétaire de mairie.

Suite à une formation sur les finances publiques organisée par l'association des Maires de Haute-Savoie, Frédéric FESSON et Pascal MARIET en ont fait une présentation succinte à l'ensemble du Conseil municipal.

## I – DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNEE 2020

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 4 au budget principal de l'exercice 2020, comme suit :

ARTICLE	IMPUTATION	DIMINUTION DEPENSES	AUGMENTATION DEPENSES
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
615001	Voirie	-500,00	
615231	Intérêts des emprunts		+500,00
66111	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	-500,00	+ 500,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
21318	Autres bâtiments publics	-9 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	-1 000,00	
1641	Emprunts		+ 10 000,00
^~	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 10 000,00	+ 10 000,00

# II – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Madame le Maire expose que :

Vu les dispositions du CGCT, notamment ses articles L.5214-16-1 et L. 5216-5 ; Vu la loi  $n^\circ$  2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" ;

Vu les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment en son article 14;

Vu la délibération 238-2019-12 du 19 décembre 2019 modifiant les statuts de la Communauté de communes pour la prise de compétence au 1er janvier 2021 et les délibérations concordantes de la majorité des Mairies concernées ;

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0014 préfectoral du 10/04/2020 qui approuve la modification des statuts de la CCPEVA pour la prise de compétence eau potable au 1er janvier 2021;

Il convient d'accepter de déléguer la gestion de services de la compétence eau potable à la CCPEVA et d'approuver la convention afférente.

Le conseil municipal de CHEVENOZ, après avoir pris connaissance du projet de convention et ayant délibéré,

- o accepte à l'unanimité de déléguer la gestion de services de la compétence eau potable ;
- o approuve à l'unanimité le projet de convention relatif à la gestion de services de la compétence eau potable ;
- o, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention.

### III – QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

#### 1° - Tarifs communaux:

Le conseil municipal examinera l'évolution des tarifs à la prochaine séance, dans l'attente d'éléments complémentaires.

### 2º - Location de l'alpage de la Crottaz :

La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2020.

M BUFFET nous fait savoir qu'il est intéressé pour poursuivre cette location.

Le conseil municipal examinera les modalités de reconduction ultérieurement, après examen de la règlementation en vigueur.

## 3° - Commerce ambulant :

La société Faby et Gérard souhaite installer sur la commune un commerce ambulant pour vendre de la petite restauration à emporter.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet.

Mme le Maire prendra contact avec lui pour les modalités d'installation.

# 4° - Acompte de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux):

Le Conseil municipal apprend avec satisfaction le versement d'un acompte de 30% de la subvention DETR, soit 31 590 euros, destiné au financement des travaux de l'extension de l'école.

5° - Demenagement de l'école. Suite à l'installation des locaux provisoires sur le parking de la salle des fêtes, le

déménagement de l'école aura lieu le samedi 19 décembre.

Les conseillers municipaux sont invités à participer, selon leurs disponibilités.

	DI GLERIA Karole, Maire	MORIZE Patrick, 1er adjoint	PAUL Charles, 2eme adjoint	LAUSENAZ- GRIS Claude, 3eme adjoint	MERCIER- GALLAY Eric
-	CETTOUR-	CARTAILLER	NEGRE Robin	GERARDIN	MARIET
	JANET	Jean-Claude		Thierry	Pascal
1000	Raphaël	at the same of the		A Maria Cara Cara Cara Cara Cara Cara Cara	- Curt
	LACROIX	BARATEAU	FINKELSTEIN	FESSON	
	Stéphanie	Laurent	Aurélie	Frédéric	
	HARA	13		3 2	